

la Justice avant que l'on acceptât cette convention. Je retrouve à dire à tout cela, parce que mon honorable ami a négligé entièrement les intérêts des cultivateurs au point de vue du soin qu'on doit apporter à la santé de notre bétail et au point de vue des principes généraux. Mon honorable ami se rappelle parfaitement les louanges que lui a adressées le Gouvernement lui-même, du fait qu'il était un cultivateur pratique, éloges qu'il n'aurait pas reçus s'il ne les eût pas mérités en cette qualité.

M. MILLER: Très bien!

M. BLAIN: Mon honorable ami dit: Très bien! Je suis heureux de pouvoir compter sur son appui.

M. MILLER: J'approuve mon honorable ami quand il dit que l'honorable ministre de l'Agriculture est un cultivateur pratique dont le travail sous ce rapport a été marqué de succès jusqu'à ce jour. J'aimerais demander à l'honorable représentant de Peel si, dans le cas où mon honorable ami le ministre de l'Agriculture obtiendrait l'opinion légale de l'honorable ministre de la Justice, il accepterait cette opinion.

M. BLAIN: Mon honorable ami n'a certainement pas compris ce que j'ai dit. Je rappelais les applaudissements dont les ministres et leurs partisans en cette Chambre avaient donné le signal lorsqu'on a affirmé que l'honorable ministre de l'Agriculture était un cultivateur modeste. Je n'ai pas voulu laisser entendre que j'ajoutais foi à tous ces applaudissements-là.

M. MILLER: Oh! dans ce cas, je n'ai pas compris l'attitude de l'honorable député, puisque je croyais qu'il avait applaudi lui-même en la circonstance dont je parle.

M. BLAIN: Mon honorable ami s'est trompé à ce propos. Je désirerais savoir aujourd'hui si l'honorable ministre de l'Agriculture a négligé les intérêts des cultivateurs dans le cas qui nous occupe.

L'hon. M. FISHER: Oh! non.

M. BLAIN: Je crois comprendre que d'après les règlements que nous avons au Canada, avant que le bétail ne soit mis à bord de ces wagons, ces derniers doivent être désinfectés. Je me permettrais de demander à l'honorable ministre si l'on désinfecte les wagons où l'on place le bétail américain pour le transporter en transit à travers le Canada jusqu'à nos ports de mer et si les règlements des Etats-Unis suffisent à protéger notre bétail contre les maladies qu'on peut transporter ainsi au Canada.

L'hon. M. FISHER: Oui; on m'informe que les autorités des Etats-Unis font l'inspection du bétail avant qu'on ne l'expédie au Canada en transit pour l'exporter aux pays européens.

M. BLAIN.

M. BLAIN: Mon honorable ami n'a nullement compris ma question. D'après les règlements en vigueur au Canada, il faut faire l'inspection des wagons et ces derniers doivent être désinfectés avant qu'on y place le bétail destiné à l'étranger. Il importe grandement de savoir si nos voisins prennent la même précaution lorsqu'ils font passer par le Canada du bétail qu'ils exportent aux pays d'Europe. On m'informe qu'on ne fait pas l'inspection de ces wagons-là.

L'hon. M. FISHER: On me dit que le gouvernement des Etats-Unis fait inspecter ce bétail avant qu'on ne l'expédie en transit par le Canada pour l'exporter ensuite aux pays européens.

M. BLAIN: Le point où je veux en venir, c'est de savoir si les wagons où nos voisins placent leur bétail sont inspectés et désinfectés comme ils doivent l'être au Canada.

L'hon. M. FISHER: Les règlements des Etats-Unis stipulent que les wagons de chemins de fer qu'on utilise pour le transport des animaux soumis à ces règlements doivent être complètement nettoyés et désinfectés avant qu'on y place ces animaux; que toute la litière des consignations précédentes doit être enlevée et les wagons nettoyés à la chaux et à l'acide carbolique. On ne peut, sans observer ces règlements, expédier du bétail canadien aux Etats-Unis et nos voisins ne peuvent en envoyer au Canada.

Quarantaine, appointements et dépenses casuelles pour les districts organisés et l'hygiène publique dans les autres districts, montant supplémentaire requis, \$25,000.

M. BLAIN: Pourquoi ce crédit?

L'hon. M. FISHER: Il se rapporte à la quarantaine des personnes; il nous permettra d'acquitter le montant requis pour le reste de cet exercice. Le ministère dépense la plus forte partie de cette somme à la Grosse-Île. Nous avons dû tenir ouverte la station de la quarantaine à la Grosse-Île plus longtemps qu'à l'ordinaire à la suite des maladies qu'on a constatées alors que la saison était très avancée. Dès que les steamers cessent leur voyage, nous fermons d'ordinaire cette station; cependant, on a dû laisser à l'hôpital ou en quarantaine quelques personnes, et c'est pourquoi il nous a fallu tenir ouverte cette station. Nous devons, de plus effectuer certaines dépenses en vue de l'établissement d'une station de quarantaine à Prince-Rupert (C.-A.). Nous avons dû dépenser \$10,000 pour l'achat et l'équipement d'un bateau et pour l'érection d'une remise pour ce dernier à la station. Il y a encore un certain nombre de crédits de moindre importance et se rattachant à cette station de quarantaine. Nous avons dû acheter de nouveaux fours pour la boulangerie.